



AVIS DE COURSE
CHALLENGE DE LA BAIE – 2024/2025

Organisée par : Le Yacht Club Du Lavandou, le Club de Voile de Bormes
et L'Ecole de Voile Municipale du Lavandou

Lieu : Baie du Lavandou/Bormes

Autorités Organisatrices : Yacht Club du Lavandou - Club de Voile de Bormes

Epreuve de grade **5 C**

| Manches | Dates | Clubs d'accueil |
|----------------|--|---------------------------|
| 1 | Dimanche 13 Octobre 2024 | YC Lavandou /EVM Lavandou |
| 2 | Dimanche 24 Novembre 2024 | YC Lavandou /EVM Lavandou |
| 3 | Dimanche 15 Décembre 2024 | CV Bormes |
| 4 | Dimanche 12 Janvier 2025 | CV Bormes |
| 5 | Dimanche 9 Février 2025 | CV Bormes |
| 6 | Dimanche 16 Mars 2025 | CV Bormes |
| Finale | Samedi et dimanche 26 et 27 Avril 2025 | YC Lavandou /EVM Lavandou |

Préambule :

Le Challenge de la Baie 2024-2025 est organisé par le Yacht Club du Lavandou, l'Ecole de Voile Municipale du Lavandou et Le Club de Voile de Bormes. Il est basé sur un concept très simple : associer la voile « loisir » et la voile « sportive » lors de rassemblements conviviaux. Afin de permettre à chacun de participer, deux groupes de classement seront créés : Groupe *Régate* & Groupe *Croisière*.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles d'introduction à la régata*.
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, s'appliquera lorsque les voiliers ne seront pas en course.
- 1.5 les règlements fédéraux
- 1.6 les règles d'équipement des voiliers et tout autre règlement légalement applicable au jour de la course.
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant ou par VHF via le canal 72.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard 48 h avant l'heure du premier départ.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.yclavandou.com ou www.cvbornes.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à www.yclavandou.com ou www.cvbornes.com. L'ensemble des informations pourra être communiqué par mail sur simple demande.
- 3.2 [NP] Pendant qu'il est en course. A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C ou D] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en [5e - 4e -3e] catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *côtière* de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.2 Les bateaux se verront appliquer le coefficient de la table OSIRIS 2021 de la série sous réserve que le bateau soit conforme aux plans d'origine, ou celui déterminé par leur certificat de jauge.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition ».
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant ».
 - Soit une licence temporaire FFVoile.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, au YC Lavandou ou au CV Bormes selon l'échéancier suivant :

| Manche | Club d'accueil | Heure limite de confirmation d'inscription |
|--------|----------------|--|
| 1 | YC Lavandou | 12h00 le mercredi 09/10/24 |
| 2 | YC Lavandou | 12h00 le jeudi 21/11/24 |
| 3 | CV Bormes | 12h00 le jeudi 12/12/24 |
| 4 | CV Bormes | 12h00 le jeudi 09/01/25 |
| 5 | CV Bormes | 12h00 le jeudi 06/02/25 |
| 6 | CV Bormes | 12h00 le jeudi 13/03/25 |
| Finale | YC Lavandou | 12h00 le mercredi 23/04/25 |

4.5 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur www.yclavandou.com ou www.cvbormes.com

4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Pour les membres et adhérents du Yacht Club du Lavandou, du Club de Voile de Bormes et de l'Ecole de Voile Municipale du Lavandou, aucun frais d'inscription ne sera demandé. Les autres participants devront s'acquitter d'une somme de 20 Euros de frais d'inscription par bateau, valable pour l'ensemble des manches du challenge de baie auprès du Club de Voile de Bormes ou du Yacht Club du Lavandou.

6 PUBLICITE

6.1 [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

| Manche | Dates | Club d'accueil | Heure Briefing Skipper s | Heure du 1 ^{er} Signal d'avertissement | Heure du dernier signal d'avertissement |
|--------|-------------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---|---|
| 1 | Dimanche 13 Octobre 2024 | YC Lavandou | 10h00 | 11h00 | 17h00 |
| 2 | Samedi 24 Novembre 2024 | YC Lavandou | 10h00 | 11h00 | 17h00 |
| 3 | Dimanche 15 Décembre 2024 | CV Bormes | 10h00 | 11h00 | 17h00 |
| 4 | Dimanche 12 Janvier 2025 | CV Bormes | 10h00 | 11h00 | 17h00 |
| 5 | Dimanche 9 Février 2025 | CV Bormes | 10h00 | 11h00 | 17h00 |
| 6 | Dimanche 16 Mars 2025 | CV Bormes | 10h00 | 11h00 | 17h00 |
| Finale | Samedi 26 et Dimanche 27 Avril 2025 | YC Lavandou EVMLava ndou | 10h00 | 11h00 | 17h00 |

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 Les courses auront lieu dans une zone allant de la Londe à Cavalaire pouvant être prolongé jusqu'aux îles de Port Cros et du Levant.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits (banane : aller/retour) ou côtier de préférence.

La description des parcours sera précisée dans les annexes aux Instructions de Course et lors du briefing qui se déroulera le matin du jour de l'épreuve à 10h.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.1 Deux groupes de classement séparés seront créés : Groupe « régata » et groupe « croisière ».

14.2 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.3 Quand plus de deux courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Une remise des prix sera faite lors de la finale du Challenge de baie

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Yacht Club Du Lavandou :

mail : yclavandou@gmail.com – Site <http://www.yclavandou.com>

Club de Voile de Bormes : 04-94-71-08-94

mail : cvbormes@orange.fr - Site : <http://www.cvbormes.com>

Ecole de Voile Municipale du Lavandou : 06-26-58-39-55

mail : ecole-voile@le-lavandou.fr - Site : <http://www.lelavandou.fr/ecole-de-voile/>